Lachenaie, le 5 février 1995

B.A.P.E.
Mme Monique Gélinas
625, rue Saint-Amable, 2e étage
Québec, Qc.
G1R 2G5

OBJET : Demande de l'Usine de Triage de Lachenaie inc.. ,pour l'agrandissement du site d'enfouissement.

Mesdames, Messieurs les commissaires du B.A.P.E.

Il se joue actuellement une page importante pour l'avenir de la ville de Lachenaie, le bien-être collectif de ses citoyens et citoyennes, de même que de ceux et celles des municipalités environnantes. Comme vous le savez, « L'Usine de Triage de Lachenaie Inc.» (UTL), une filiale de la multinationale américaine Browning Ferries Industries Inc., de Houston au Texas, demande l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'agrandissement du site actuel sur une superficie additionnelle de 46 hectares. Le Bureau d'Audience publique sur l'environnement tiendra le 6 mars prochain une consultation publique relativement à l'octroi de cette demande.

Depuis son ouverture, le site d'enfouissement a reçu plusieurs centaines de milliers de tonnes d'ordures provenant essentiellement de l'extérieur de la région des Moulins. Je ne veux plus que que Lachenaie paie pour le laxisme des autres municipalités environnantes à rechercher des solutions plus respectueuses de l'environnement pour l'élimination des ordures qu'elles génèrent. Il faut dès maintenant nous prémunir des menaces qui hantent aujourd'hui les habitants de Saint-Nicéphore, soit la venue de déchets provenant d'outre frontière. Le site de Lachenaie aura beau être celui où la pratique de l'enfouissement se fait le mieux selon les techniques généralement reconnues aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que le présent n'est pas toujours garant de l'avenir.

Qui plus est, dans un article paru dans Le Devoir du 2 février 1995 en page A-1, sous la plume du journaliste Louis-Gilles Francoeur, ce dernier dit ce qui suit :

ENFOUISSEMENT DES DéCHETS

LA MAJORITé DES SITES SONT HORS NORMES

....Quatre sites au sein du groupe, qui en compte 36, respectent les normes de rejet, soit Bécancour, le CTED (Miron), Rivière des Prairies qui déverse ses rejets dans les égouts de la C.U.M. et Lachenaie dont le projet d'agrandissemnt est actuellement en audience publique. Le rapport Pearles qui a été déposé par le MEF la semaine dernière au cours de l'audience, note que Lachenaie éprouve des difficultés à son poste de traitement des eaux ainsi qu'en ce qui a trait à sa conformité aux plans et devis approuvés par le ministère.

L'enfouissement des déchets devient de jour en jour dans l'esprit de la population une solution du passé. Il ne faut pas permettre cet agrandissement puisque cela équivaudrait à lancer un message négatif à nos voisins d'ici et d'ailleurs, en leur permettant de remettre à plus tard les programmes de récupération, de réutilisation et de réduction des déchets sur leurs territoires respectifs.

Je ne veux pas léguer à ma fille ainsi qu'à tous les enfants de Lachenaie et de la région cet héritage qui sera lourd à porter. Je vous demande donc, d'unir vos voix à la mienne, ainsi qu'à celles des nombreux citoyens dont vous avez la reponsabilité de de représenter les meilleurs intérêts, pour que cette demande d'agrandissement soit rejetée. Nous n'avons aucun intérêt à devenir un futur Saint-Michel (carrière Miron). Je ne veux pas non plus que Lachenaie devienne la décharge du Québec. Il en va de l'avenir de nos enfants et de celle du mieux-être de notre collectivité de refuser cette demande d'agrandissement tel que présentée.

De plus, il en va de l'investissement de toute une vie qui pourrait être sérieusement compromis par un tel agrandissement. Je ne veux pas non plus d'usine de traitement des biogaz, je ne veux tout simplement pas de biogaz dans mon environnement. Il serait préférable que vous dirigiez vos efforts pour attirer dans notre région des industries propres.

Je comprends que vous n'aurez aucune hésitation à supporter ma démarche et je vous en remercie à l'avance.

Jules Viens, citoyen de Lachenaie